

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du vendredi 26 septembre 2025

Délibération n°134_250926

Approbation des subventions relatives aux OVVV 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à dix-sept heures trente, sur convocation individuelle en date du 19 septembre 2025, dématérialisée et affranchie le 19 septembre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX¹ M. Jean Michel FLORENCY Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE M. Jean Hugues GERARD³ Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND² M. Thibaud CHANE WOON MING M. Bruno BEAUVAL Mme Claudie TECHER M. Hanif RIAZE Mme Linda MANENT M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE	Mme Camille CLAIN Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH M. Alix GALBOIS	M. Sylvain ARTHEMISE M. Thibaud CHANE WOON MING Mme Juliana M'DOIHOMA	 M. Eric FONTAINE M. Jean François PAYET M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹Est arrivée dans la salle des délibérations lors de la présentation de l'ordre du jour

²N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°135 à 139 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont

³A quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas participé au vote des délibérations 138 et 139

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
 SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2025

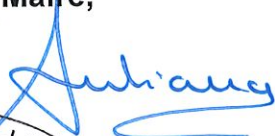
Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°108 à 113	26	3	16	0	29	0	0
Pour les délibérations n°114 à 115	26	3	16	0	Prend acte		
Pour les délibérations n°116 à 123	26	3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n° 124	26	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°125 à 134	26	3	16	0	29	0	0
Pour les délibérations n°135 à 137	25 ^A	3	17	0	28	0	0
Pour les délibérations n°138 à 139	24 ^{A-B}	3	18	0	27	0	0
Pour la délibération n°140	26	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°141	26	3	16	0	Maintien	Non maintien	Abst
					0	29	0
Pour la délibération n°142	26	3	16	0	29	0	0

Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de dépôt, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

- ^A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°135 à 139.
- ^B Monsieur Jean-Hugues GERARD a quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°138 à 139.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,

 Juliana M'DOIHOMA



	Conseil municipal - Séance du 26 septembre 2025 Délibération n°134_250926	Pôle Proximité et Citoyenneté
	APPROBATION DES SUBVENTIONS RELATIVES AUX OVVV 2025	Direction de la cohésion sociale et de la promotion de la santé

I. RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs

Au titre du contrat de ville, les quartiers prioritaires de la Commune peuvent prétendre à bénéficier des financements régionaux de la politique de la ville relatifs aux OVVV (Opérations Ville Vie Vacances).

L'ambition du programme Ville Vie Vacances (VVV) est de faciliter l'accès de publics jeunes, en difficulté ou fragilisés, à des activités de loisirs durant les vacances scolaires, afin qu'ils bénéficient, pendant ces périodes, d'une prise en charge éducative qui contribue à leur parcours de socialisation, à prévenir la délinquance et l'exclusion.

Il s'adresse prioritairement aux enfants et jeunes en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville, âgés de 11 à 18 ans (- 1 un jour), éloignés de l'accès aux loisirs et aux vacances.

Pour l'Appel à Projet 2025/2026, 2 dossiers ont été validés pour le territoire de Saint-Louis à hauteur de 8 000 € chacun :

- l'action "rando découverte patrimoine" portée par l'association Bouillon d'Aventures, est ouverte à l'ensemble des enfants des quartiers prioritaires pour les vacances d'octobre 2025, janvier, mars et mai 2026.
- l'action « Vacances en rythme » portée par l'association Klé de sol, se déroulera à La Rivière et est ouverte à l'ensemble des enfants des quartiers prioritaires pour les vacances d'octobre 2025, janvier et mars 2026.

Plan de financement proposé

Les actions bénéficiant de cet appel à projet doivent impérativement présenter un budget équilibré engageant le territoire sur lequel ils souhaitent intervenir.

A ce titre il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 € pour l'association Klé de sol et 2 000 € pour l'association Bouillon d'Aventures.

II. DELIBERATION

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la mise en œuvre du contrat de ville 2015- 2020

Considérant la prorogation jusqu'au 31 décembre 2025

Considérant que le dispositif Ville Vie Vacances (VVV) est un programme qui s'adresse prioritairement aux enfants et aux jeunes en difficulté des quartiers prioritaires de la politique de la ville afin qu'ils puissent bénéficier d'activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs, et d'une prise en charge éducative durant les vacances scolaires.

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver l'attribution des subventions correspondantes aux associations citées dans la présentation.

Article 2 : D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à cette affaire.

Vote : 29 pour

La Maire,



Juliana M'DOIHOMA
Juliana M'DOIHOMA

**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**